

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 8 (1932-1933)

Heft: 14

Rubrik: Mitteilungen des Z.V. = Communications du C.C.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

les transports depuis les places de pansement, les places de rassemblement de blessés légers et les postes pour gazés jusqu'aux hôpitaux de campagne ou, directement, jusqu'au trains sanitaires (voir plus bas). Le lieu de destination des patients est déterminé par des considérations médicales, dont nous n'avons pas à parler ici.

La 1^{re} et la 2^{me} lignes de secours comprennent encore des organes spéciaux: les détachements chirurgicaux, les détachements d'hygiène et les détachements pour gazés. Les détachements chirurgicaux sont attribués à des hôpitaux de campagne ou même à des places de pansement; ils correspondent aux « autochir » françaises. Les détachements d'hygiène analysent les sources, font des examens bactériologiques ou chimiques et dirigent la lutte contre les épidémies. Les détachements pour gazés, enfin, donnent les soins aux gazés et font des recherches sur les gaz; ils comprennent, à cet effet, des équipes de chimistes dont la tâche est d'étudier les nouveaux gaz lancés par l'ennemi et de trouver les antidotes (non de fabriquer des gaz!).

C) 3^e ligne de secours.

La 3^e ligne est constituée par les Etablissements sanitaires d'armée de l'avant et de l'arrière, et tous les hôpitaux civils de l'intérieur. Le transport de la 2^{me} à la 3^e ligne est l'affaire des trains sanitaires, lesquels sont composés de voitures de chemins de fer transformées.

A suivre.

Petites nouvelles

Selon la « Revue militaire suisse » le colonel-divisionnaire Tissot, reprenant une idée émise par le colonel-commandant de corps Sarrasin, aurait adressé il y a quelques semaines au Département militaire fédéral, un rapport documenté demandant la suppression du pas cadencé. La Commission de la défense nationale — qui s'est récemment occupée de ce cas — a estimé qu'il n'était pas dans l'intérêt de notre armée d'abandonner ce vertueux mouvement de drill. Il ne reste qu'à s'incliner devant ce verdict, écrit la « Revue militaire suisse ».

Quant à nous, comme tant d'autres, nous estimons que si le pas cadencé ne peut être supprimé, il doit être instruit avec une méthode tendant à supprimer tout ce qu'il a de grotesque et de recherché. Plus un geste est simple, plus il est naturel.

* * *

Le Département militaire fédéral vient de prendre une décision relative à l'obligation, pour les militaires licenciés le jour d'entrée au cours de répétition, de se présenter à l'inspection. En effet, il semble que plusieurs autorités militaires avaient encore des doutes sur la question de savoir si un militaire astreint au cours de répétition, licencié le jour d'entrée au service pour raison de santé, ou pour d'autres motifs, doit se présenter à l'inspection d'armes et d'habillement dans les communes où si l'inspection passée le cas échéant avec la troupe le jour d'entrée, peut tenir lieu d'inspection réglementaire.

Tout d'abord, il y a lieu de préciser qu'un militaire qui a été licencié le jour d'entrée n'a pas fait du service et qu'il doit par conséquent payer la taxe d'exemption de l'année. En d'autres termes, l'homme doit, sous peine de punition en cas d'absence, se présenter à l'inspection d'armes et d'habillement.

A l'avenir, afin d'éviter tout malentendu, les médecins de troupe seront tenus d'informer les hommes dispensés du service pour raison de santé d'avoir à s'annoncer partant au commandant d'unité, sous peine de punition s'ils ne s'exécutent pas. Les médecins de troupe peuvent dispenser un homme du service, mais non le licencier, ce droit appartenant exclusivement au commandant d'unité, sur la base de l'inscription faite par le médecin dans le livret de service. En outre, les commandants d'unité informeront les hommes licenciés qu'ils sont tenus de passer l'inspection d'armes et d'habillement dans les communes, que toute absence est considérée comme une violation des devoirs de service et qu'elle sera punie en conséquence.

* * *

En principe, les cours de répétition manqués sont, dans la mesure du possible, remplacés par un cours de répétition de l'unité ou de l'état-major auquel le militaire appartient, exceptionnellement par un autre cours. D'après une décision du Département militaire fédéral, un cours de répétition peut, avec

l'assentiment du chef de service compétent du Département militaire, être accompli par anticipation, lorsque ce service peut avoir lieu dans l'unité où l'état-major auquel le militaire appartient (par exemple, l'année de l'école de recrues ou de l'école de sous-officiers précédée du cours de répétition) et que la demande y relative est fondée sur des motifs dûment justifiés, ainsi que dans des cas exceptionnels et urgents, notamment lorsqu'un militaire veut se rendre à l'étranger pour une ou plusieurs années et qu'il ne peut suivre, pendant ce temps, ni le cours de répétition, ni un autre cours.

Le service accompli par anticipation doit être indiqué comme tel et inscrit aussi en conséquence dans le livret de service.

* * *

En Italie, la firme Scotti construit, sur les indications du Ministère de la Guerre, des armes automatiques destinées à être employées dans l'armée italienne. Il s'agit d'un fusil à chargement automatique pesant 4 kg 500 et dont la longueur du canon est de 1 m 33. Vient ensuite une carabine automatique du poids de 3 kg 500; longueur du canon 0 m 682; recul très atténué.

Il est également question de plusieurs types de mitrailleuses légères, dont un est destiné à l'infanterie de marine; l'un de ces types peut être mis indifféremment sur un support de 2 kg, sur un trépied ou sur un affût qui permet un champ de tir vertical de 80 degrés. On note également une mitrailleuse de position munie de trois canons montés autour d'un axe central. Après une rafale de 30 à 50 cartouches, ce qui correspond au contenu d'un chargeur, un nouveau magasin, ainsi qu'un canon refroidi, entre en jeu automatiquement. Cet engin est établi dans les calibres de 6 mm 5 et de 7 mm 62, dont les poids totaux sont respectivement de 11 kg 6 et de 12 kg 66. Le trépied de ces engins est établi en métal élétron.

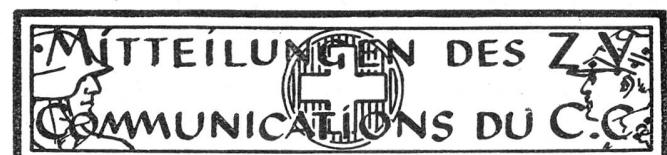
* * *

Etat du matériel de radiotélégraphie en usage dans l'armée anglaise:

a) Du régiment au bataillon: appareils à trois lampes, tension deux volts, puissance 25 watts, longueur d'onde 100 à 150 mètres, portée 10 kilomètres, alimentation par accumulateurs, hauteur de l'antenne 4 mètres, nombre d'appareils par régiment, 4;

b) De la division au régiment: émetteurs et récepteurs séparés montés sur camions à 6 roues. Portée en marche 50 kilomètres, portée en station 150 kilomètres, puissance de l'émetteur 50 watts. Le récepteur est à quatre lampes sous une tension de deux volts, la longueur d'onde de l'émetteur est de 650 à 1.620 mètres, le récepteur reçoit les ondes de 600 à 4.000 mètres, les appareils sont alimentés par accumulateurs et transformateurs. Chaque division est munie de 5 postes;

c) De la division aux unités supérieures: appareil d'une puissance de 120 watts et d'un modèle assez ancien. (M.W.)



Scheibenbilder für die Schweiz. Unteroffizierstage Genf.

Wir geben den Sektionsleitungen bekannt, daß die Scheibenbilder für den Gewehrwettkampf an den Schweiz. Unteroffizierstagen in Genf von der Firma A. Niederhäuser in Grenchen bezogen werden können. Die Preise sind aus einem Inserat der Firma in heutiger Nummer ersichtlich.

Zentralsekretariat.

* * *

Couvertures des cibles pour les Journées suisses de Sous-Officiers à Genève.

Les comités des sections sont avisés que les couvertures des cibles pour le concours au fusil des Journées suisses de Sous-Officiers à Genève peuvent être commandées directement à la Maison A. Niederhäuser à Granges, Soleure.

Une annonce de cette Maison paraissant dans le numéro du Journal d'aujourd'hui donne la liste des prix de vente.

Secrétariat central.